

Séance d'information

# Aqueducs privés Filion et Pagé

Présentée par :

Jean-Philippe Gadbois, directeur général

Marie-Ève Beaumier, directrice générale adjointe

Sébastien Bouchard, directeur du Service du génie

David Girard, superviseur Hygiène du milieu

## **AVERTISSEMENT**

Cette séance est filmée et enregistrée.

Ville de  
Saint-Sauveur



# Déroulement de la séance

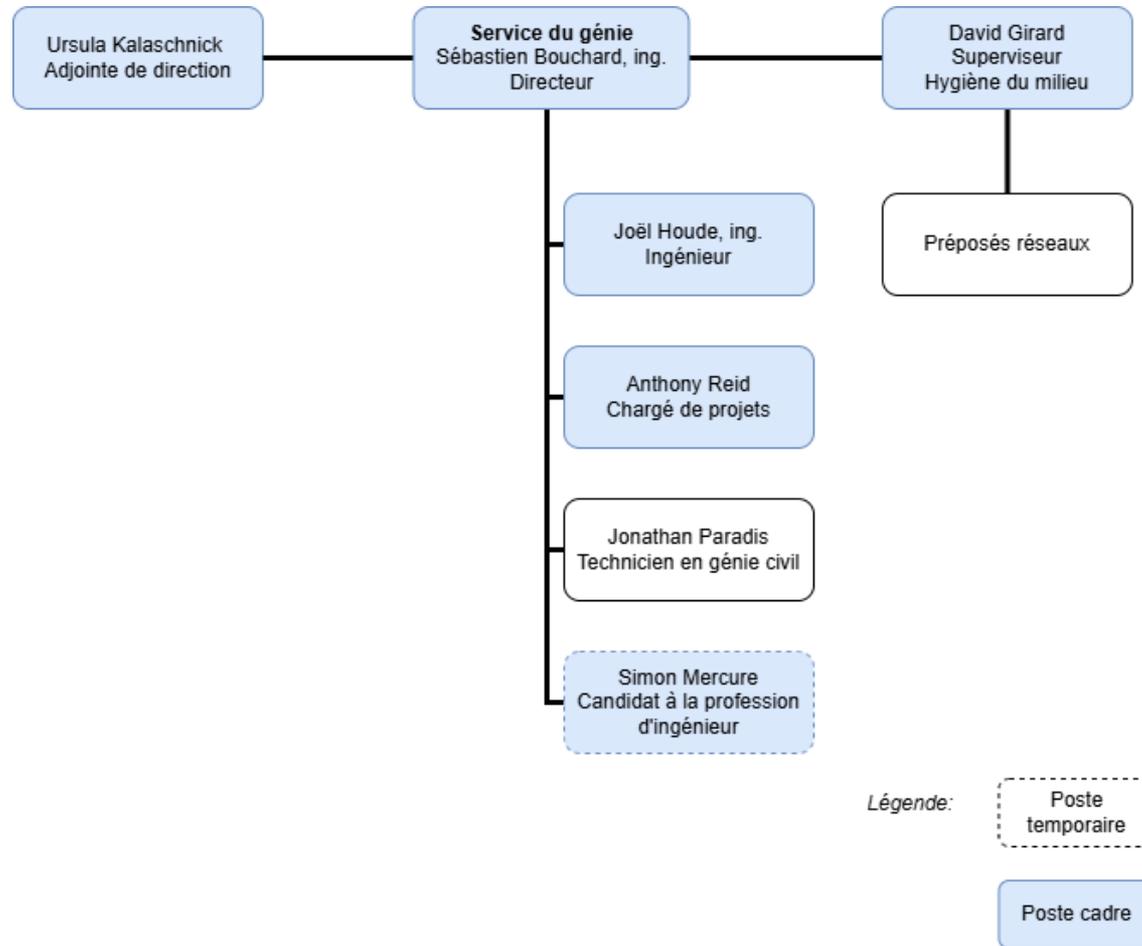
1. Objectifs de la rencontre
2. L'eau potable à Saint-Sauveur
3. Aqua-Gestion inc.
4. État des réseaux
5. Questions reçues
6. Période de questions
7. Coordonnées importantes



# Objectifs de la rencontre

1. Faire connaissance et échanger de l'information
2. Présenter le contexte
3. Expliquer la démarche mise en place par la Ville
4. Répondre à vos questions *(si possible!)*
5. Entendre vos préoccupations

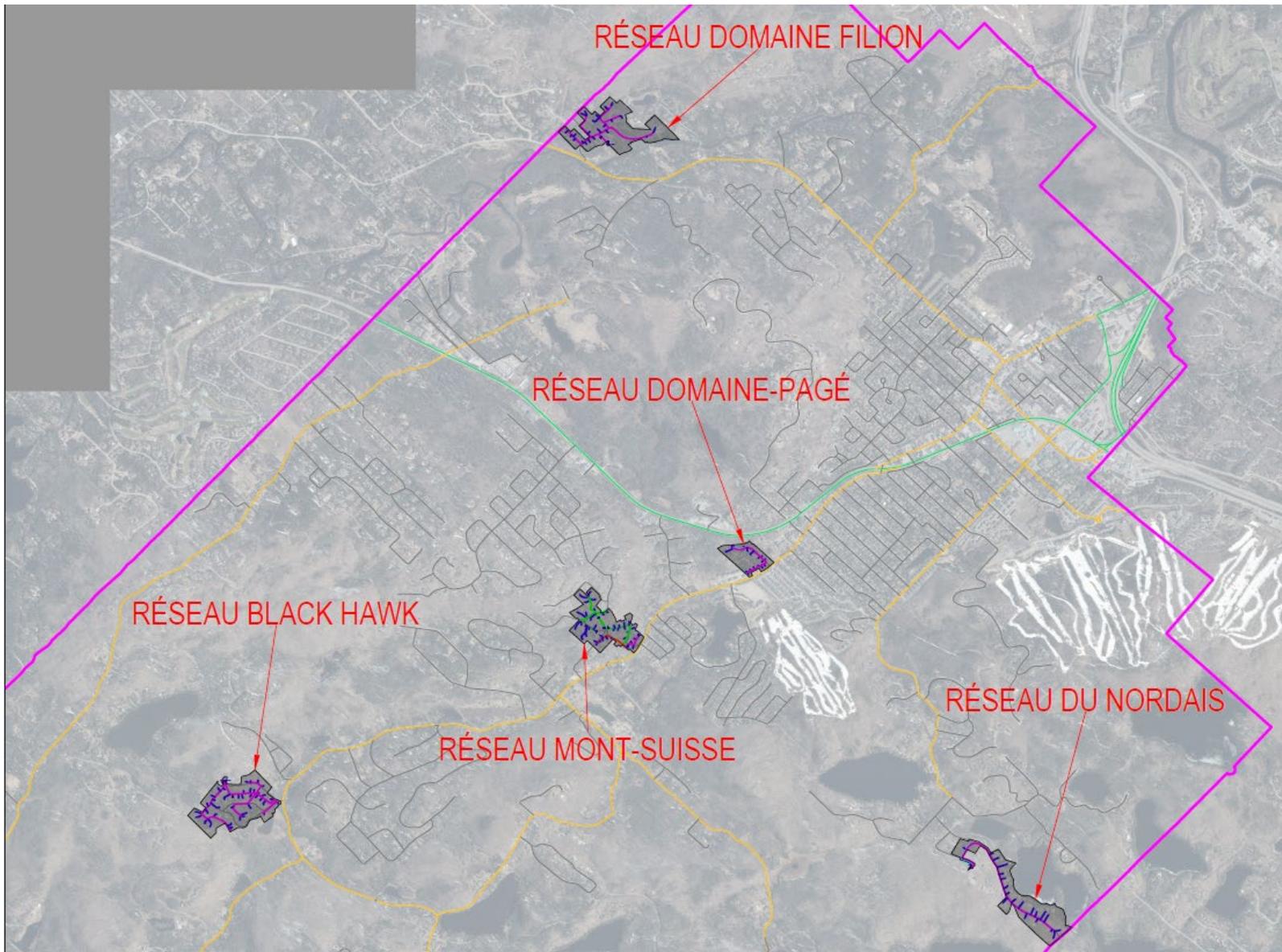
# L'eau potable à Saint-Sauveur



# L'eau potable à Saint-Sauveur

- 2 réseaux d'aqueducs municipaux
  - 21 réseaux appendices
- 24 réseaux d'aqueducs privés
  - 6 réseaux exploités par Aqua-Gestion inc.
  - 5 réseaux détenus par Aqua-Gestion inc.
- Résidences desservies par un puit artésien privé





# Règlement sur les aqueducs et égouts privés (2018)

- L'article 3 du règlement prévoit que le responsable d'un système d'aqueduc ou d'égout doit assurer un service continu aux personnes desservies par son système.
- Il doit également maintenir son système en bon état de fonctionnement.



# Règlement sur la qualité de l'eau potable (2001)

- Respect des normes de qualité de l'eau potable définies au règlement pour tous les systèmes et suivi requis si la non-conformité des eaux aux normes établies est soupçonnée
- Échantillonnage régulier de l'eau distribuée pour tous les systèmes desservant plus de 20 personnes
- Actions à entreprendre en cas de résultats non conformes ou de défaillance du système de traitement



# Législation applicable

Propriétaire  
d'un réseau  
privé  
> 1

- Loi sur la qualité de l'environnement
  - Règlement sur les aqueducs et égouts privés
  - Règlement sur la qualité de l'eau potable

Municipalités

- Loi sur la qualité de l'environnement
  - Règlement sur la qualité de l'eau potable
  - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- Loi sur les cités et les villes
- Loi sur les compétences municipales
- Loi sur la fiscalité municipale
- Loi sur les dettes et les emprunts municipaux



# Fin des activités d'Aqua-Gestion inc.

4 mars

Fin des activités d'Aqua Gestion inc., impactant plus de 10 municipalités



13 mars

Avis d'ébullition préventif à la demande de la Santé publique



18 mars

Rencontre entre les représentants du MELCC et la direction générale de la Ville



9 avril

Invitation aux séances d'information



2 avril

Réception de l'ordonnance provisoire



19-20 mars

Visite des installations d'Aqua-Gestion par le personnel de la Ville



# Un front commun

12 municipalités concernées  
21 réseaux d'aqueducs privés

## OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE GROUPE:

- Coordonner nos actions politiques;
- Utiliser un discours unique;
- Maximiser notre position d'influence;
- Partager nos expertises.



# Réseau d'aqueduc du Domaine Filion



# Réseau d'aqueduc du Domaine Filion

27 résidences connectées

Constats:

- Démarrage de la génératrice à vérifier
- Pas de point d'échantillonnage
- Pas de télémétrie

VERT: intervention simple

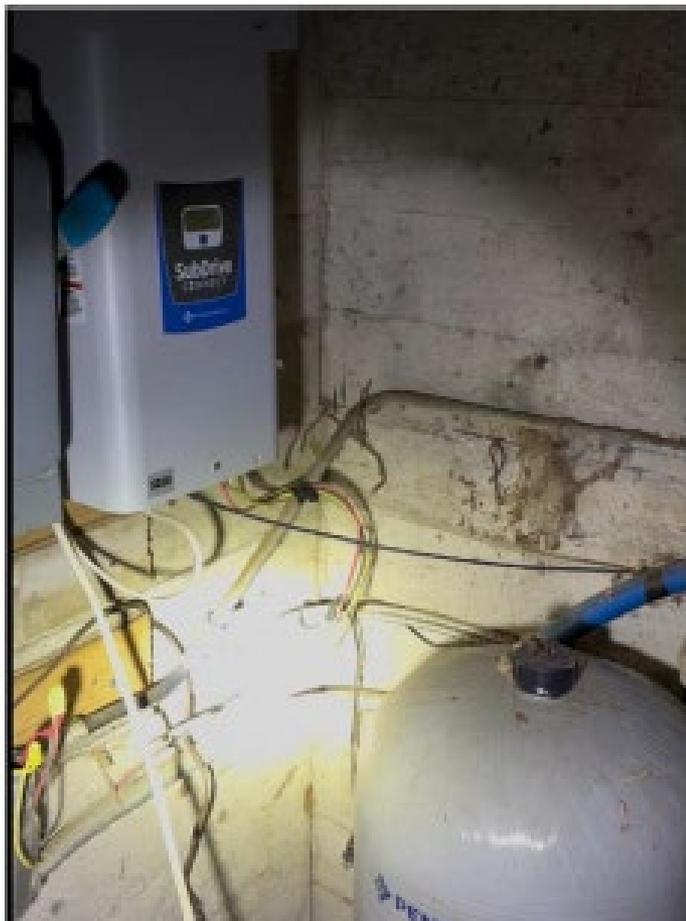
JAUNE: complexe ou coûteux

ROUGE: très complexe ou très couteux

Ville de  
Saint-Sauveur



# Réseau d'aqueduc du Domaine Pagé



# Réseau d'aqueduc du Domaine Pagé

13 résidences connectées

Constats:

- Enjeux SST
- Pas de point d'échantillonnage
- Station malpropre
- Pas de groupe électrogène
- Pas de télémétrie

VERT: intervention simple

JAUNE: complexe ou coûteux

ROUGE: très complexe ou très couteux

Ville de  
Saint-Sauveur



# Questions fréquentes

## **L'avis d'ébullition préventif est-il toujours en vigueur?**

Oui, jusqu'à nouvel ordre. Le retour à la normale pourrait être différent d'un aqueduc à l'autre.

## **Quelle est la suite des choses?**

La Ville exploitera les aqueducs et un commissaire-enquêteur nommé par le MELCCFP émettra des recommandations.

## **Peut-on former une association et reprendre l'exploitation?**

Pas pour le moment.



# Questions fréquentes

**A terme, la Ville pourrait-elle devenir propriétaire?**

C'est une possibilité.

**Les règlements municipaux concernant l'utilisation de l'eau potable s'appliquent-ils?**

Non, mais les règlements d'Aqua-Gestion inc., possiblement.

**Puis-je me débrancher du réseau et me faire creuser un puits artésien privé?**

Non.



# Questions fréquentes

## **Quels travaux la Ville prévoit-elle effectuer à court terme?**

Des interventions simples qui ne nécessitent pas d'investissements majeurs pour l'instant.

## **Qu'est-ce qui sera facturé par la Ville?**

Nous évaluons présentement le tout.

**Si j'utilise l'eau de mon frigo qui contient un filtre ou si je possède un système UV, dois-je tout de même faire bouillir l'eau?**

Oui.



# Questions fréquentes

**Dois-je acquitter la dernière facture d'Aqua-Gestion inc.?**

Non, en vertu de l'ordonnance émise.

**Quels seront les délais pour mettre de l'ordre dans tout ça?**

Nous l'ignorons.



# Période de questions



# Questionnaire à compléter

Un questionnaire électronique sera envoyé par courriel aux propriétaires des résidences connectées afin de consolider notre banque de données.

Merci de le compléter.



# Coordonnées importantes

**URGENCES** : 450 227-0000, poste 9

Autres appels à propos des aqueducs privés : 450 227-0000, poste 2795

**Êtes-vous abonné au «Système d'alerte citoyenne» de la Ville?**



# Ville de Saint-Sauveur

